

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Artigue Maqueline (SIBVAM) -
Protection contre les inondations fluvio maritimes - Réfection de la digue de
Vallier et de divers ouvrages hydrauliques - Subvention d'investissement -
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération communautaire n° 2007/0130 du 23 février 2007 a validé le principe de la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à la mise en place des structures pérennes de lutte contre le risque inondation sur le territoire communautaire. Cette participation financière est fixée à 35 % du montant des études et des travaux des syndicats ayant compétence dans les limites communautaires.

Le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Artigue Maqueline (S.I.B.V.A.M.) a été créé le 4 juin 1969. La compétence du SIBVAM en matière de gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluviomaritime sur les communes de Cantenac, Ludon, Macau, Margaux et Parempuyre a été confirmé, en janvier 2002, par M. le sous-préfet,.

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2010, les digues de Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Cantenac, Margaux et Despartins (Nord et Sud) dont le SIBVAM est gestionnaire ont été déclarées de classe B.

Conformément à la délibération n° 2007/0130, ce syndicat peut donc bénéficier d'une aide pour ses actions concernant la commune de Parempuyre, sous la forme de subventions d'équipement pour études et travaux, tant en investissement qu'en entretien, à hauteur de 35 % hors taxes.

La participation financière de La Cub s'effectue sur la présentation d'un plan programme pour les travaux d'ouvrages effectués seulement sur la ou les communes situées sur le territoire communautaire et sur présentation des factures.

Le SIBVAM s'est engagé dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération déclarée d'intérêt général (DIG). Entre 2006 et 2010, des travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés dans le cadre de la DIG : réfection de digues, restauration douce des berges et du lit, travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires...

Aujourd'hui, le syndicat souhaite pérenniser les travaux déjà réalisés et renforcer l'ensemble des ouvrages.

Le SIBVAM sollicite donc La Cub pour l'attribution de deux subventions concernant des travaux de lutte contre le risque inondation sur la commune de Parempuyre.

Réfection d'ouvrages hydrauliques

Le Syndicat souhaite dans son programme 2011 poursuivre les travaux prévus dans le cadre de la DIG et réaliser des travaux de réfection d'ouvrages hydrauliques. Le syndicat envisage ainsi de remettre en état les ouvrages hydrauliques permettant de gérer les niveaux d'eau dans les marais de Parempuyre. Au total, huit ouvrages sont concernés : écluse d'Olive, écluse d'Alesme, écluse du Flamand, écluse du bout de l'Ile, écluse d'Issan ainsi que 3 pelles au niveau de la jalle d'équilibre et de la jalle de Bordes.

La demande de subvention concerne deux ouvrages : l'écluse d'Olive et l'écluse d'Alesme (jalle de Bordes). Elle s'élève à 17 150 € HT (35 % de 49 000 € HT) pour la réfection de ces ouvrages hydrauliques.

Réfection et renforcement de la digue de Vallier

Le SIBVAM souhaite renforcer l'ensemble de ses digues classées. Il envisage dans ce cadre de réaliser des travaux de réfection et de renforcement de la digue de Vallier entre l'ouvrage du Flamand et le lieu-dit Vallier.

La demande de subvention s'élève à 71 750 € HT (35 % de 205 000 € HT).

Ce programme correspond aux travaux courants du syndicat et non aux travaux futurs qui seront réalisés dans le cadre de dossiers globaux de type Plan Submersion Rapide (PSR) ou Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n° 2007/0130 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2007 validant la participation financière à la mise en place des structures pérennes de lutte contre le risque inondation sur le territoire communautaire,

VU la délibération du Comité Syndical du SIBVAM du 26 juin 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le programme de travaux du SIBVAM contribue aux objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de protection contre les inondations fluvio-maritimes et aux conditions d'octroi des subventions de la délibération n°2007/0130.

DECIDE

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 88 900 € H.T. est attribuée au Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Artigue Maqueline (SIBVAM) au titre de la réfection de la digue de Vallier et de divers ouvrages hydrauliques.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer avec le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Artigue Maqueline (SIBVAM) la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, section d'investissement : chapitre 204, article 2041582, fonction 8310, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013

M. MAURICE PIERRE